

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2020

Sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire, le Conseil Municipal de la Ville de SAINTE MARIE s'est réuni le Mercredi 12 Février 2020 à 18 heures dans la salle «Camille PETIT» de la Mairie.

Après l'appel des membres, la séance débute et les 25 membres présents ont eu à statuer sur les points suivants :

01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame MASSOLIN est désignée par le Conseil en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents soit par 25 voix pour.

02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Le Conseil approuve, par **27 voix pour**, le procès-verbal de la séance du 18 Décembre 2019.

(Arrivées de Mme DIAZ à 18H05 - M. RICHER à 18H08)

03 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Aucune observation n'étant formulée, le **Conseil prend acte** des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance, à savoir :

- Treize (13) actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain.

04 - OUVERTURE DE LIGNES BUDGETAIRES

Le Conseil décide, à **l'unanimité des membres présents**, soit par **27 voix pour**, de procéder à l'ouverture de lignes de crédits, pour la liquidation de certaines dépenses de fonctionnement, notamment l'avance sur subvention à hauteur de :

- 1 100 000,00 € à la Caisse des Ecoles
- 215 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale
- 22 000,00 € à l'ADIIE
- 67 000,00 € à KAYNOU
- 35 000,00 € à BEL ZWEL

05 – APPROBATION DES PROJETS ET PLANS DE FINANCEMENT

A- Action « INSERT'YOLES »

La ville de SAINTE MARIE propose de confier, à l'Association "Hom et Fem à la Barre", la réalisation d'un stage de citoyenneté, à dispenser à une dizaine de personnes orientées par le Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion (SPIP).

A ce titre, les membres du Conseil, décident à **l'unanimité des membres présents**, soit par **27 voix pour** :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessous ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)	6 000.00 €	42.00 %
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)	5 000.00 €	36.00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	3 000.00 €	22.00 %
TOTAL	14 000.00 €	100.00 %

B- Extension de la « CRECHE CANNELLE »

Les membres du Conseil, à **l'unanimité des membres présents** soit par **27 voix pour** décident :

- D'approuver le projet d'extension de l'espace multi-accueil ;
- De valider le plan de financement présenté ci-dessous ;

FEDER (ITI URBAIN)	141 280.00 €	80.00 %
CAF	31 788.00 €	18.00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	3 532.00 €	02.00 %
TOTAL	176 600.00 €	100.00 %

- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions afférentes.

C- Aménagement du Front de mer –Zone 1 : rue Desproges

Afin de finaliser les opérations de la rue Ernest Desproges, les membres du Conseil décident par **27 voix pour et 1 abstention** :

- D'approuver le plan de financement suivant :

ETAT (FEI)	600 000.00 €	60.00 %
ETAT (CCT 2019-2022)	200 000.00 €	20.00 %
CAP NORD MARTINIQUE	150 000.00 €	15.00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	50 000.00 €	05.00 %
TOTAL	1 000 000.00 €	100.00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

06 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE « PAIN DE SUCRE »

(Arrivée de M. LERANDY)

A l'unanimité des membres présents, soit **par 28 voix pour**, le Conseil approuve le réajustement du plan de financement comme suit :

ETAT (DETR)	29 048.43 €	36.31 %
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	40 000.00 €	50.00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	10 951.57 €	13.69 %
TOTAL	80 000.00 €	100.00 %

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

07- AUTORISATION POUR LA PASSATION DE MARCHES FORMALISES EN 2020

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, soit par **28 voix pour** :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes aux marchés :
 - ♦ de fournitures, de services et de prestations intellectuelles dont la valeur est supérieure à 214 000,00 €.
 - ♦ de travaux dont le montant est supérieur à 5 350 000,00 €
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

08 – AVIS SUR LA TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT PORTEE AU BUDGET DE L'AGENCE DES CINQUANTE PAS GEOMETRIQUES POUR L'EXERCICE 2020

Les membres du Conseil décident à l'unanimité des membres présents soit par **28 voix pour**, de ne pas émettre d'avis sur la Taxe Spéciale d'Équipement finançant pour 2020, les activités de l'Agence des 50 Pas Géométriques.

09 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire invite Monsieur LERANDY à faire un point sur sa participation à la réunion de la CTM concernant le transport et Madame DIAZ interviendra suite à la rencontre d'hier avec la CTM, les représentants du Lycée, du Collège Lagrosillière et du Comité des parents d'élèves sur l'état des bâtiments (Collège et lycée).

Monsieur LERANDY indique qu'il a pris part à une réunion de la CTM le 30 Janvier 2020 sur la réorganisation du transport des personnes avec le Président assisté de Monsieur BOUTRIN.

Monsieur MARIE JEANNE a présenté le lancement du transport sur le Nord Atlantique pour 9 communes. Il explique que 3 coopératives ont signé.

6 lignes sont prévues pour le Nord :

- 1 ligne Express : ■ Sainte Marie – Mahault
- lignes secondaires : ■ Ste Marie - Morne des Esses - Robert - Gros Morne
■ Gros Morne - Vert Pré - François
■ Basse Pointe - Robert - Mahault

Une rotation sera effectuée toutes les ½ heures aux heures d'affluence.

La tarification arrêtée pour Sainte Marie – Mahault est de 3 €

Madame DIAZ évoque le mouvement des parents d'élèves du Collège Lagrosillière et ceux du Lycée, s'agissant de l'état des bâtiments.

Le Conseil d'Administration du lycée et du Collège doit se réunir pour décider du maintien ou pas des élèves dans les établissements.

Monsieur le Maire évoque les garanties de la CTM sur la livraison de la Cité Scolaire de Charpentier qui prévoit d'accueillir les élèves à la rentrée prochaine.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, **Monsieur le Maire** remercie l'ensemble des élus, le personnel administratif et le public.

Il lève la séance à **19h43 mn**.

Fait à SAINTE MARIE, 14 Février 2020

Le Maire

Nestor AZEROT